

COMMUNE DE SOMBREFFE

BOIGNEE

PROCES-VERBAL DE DIVISION ET DE BORNAGE.

L'an Mil neuf cent nonante-quatre, le 22 septembre.

Je soussigné Michel DEWINTER, Géomètre-Expert immobilier, également admis et assermenté en cette qualité auprès le Tribunal de 1ère Instance séant à Namur, immatriculé UBG n° 2205 et domicilié 39, rue du Tyou à 6200 Châtelet.

Agissant à la requête de M. et Mme SIMON-STORMS, L., demeurant 112, rue Try Mascaude à 5140 Boignée, à l'effet de procéder à la division et au bornage d'une propriété leur appartenant, située 112, rue Try Mascaude à Boignée, cadastrée ou l'ayant été section A n° 95 L, 95 M, 96 M, 96 L.

Le lot 1, cadastré ou l'ayant été section A n°96 L, 96 M, 95 L, (parties).

contient : **7 a 81 ca 86 dma.**

Le lot 2, cadastré ou l'ayant été section A n°96 L, 96 M, 95 L (parties) et 95 M.

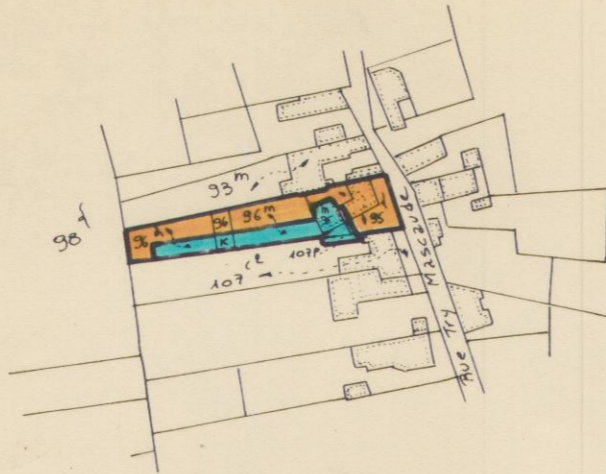
contient : **4 a 42 ca 91 dma.**

OBSERVATIONS :

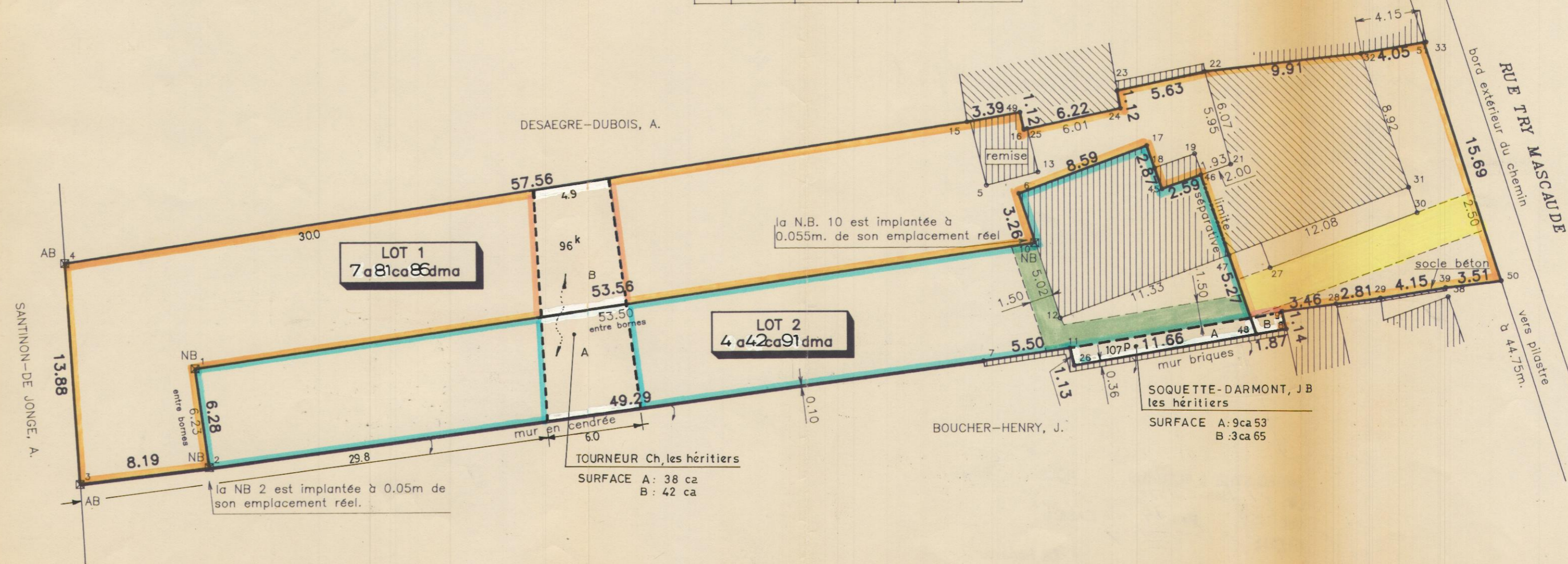
- * Il est créé sur le lot 1, au profit du lot 2, une servitude de passage d'une largeur de 2,50m. telle que teintée en jaune au plan ci-contre. Cette servitude étant réservée à l'usage exclusif des occupants du lot 2 et leur permettant le passage en voiture.
- * Il est créé sur le lot 2 au profit du lot 1, une servitude de passage d'une largeur de 1,50m. telle que teintée en vert au plan ci-contre. Cette servitude étant réservée à l'usage exclusif des occupants du lot 1 et leur permettant le passage à pied.
- * Les servitudes de passage devront de tout temps rester libres de toute entrave.
- * Les écoulements d'eau et raccordements divers existants pourront subsister, tout nouveau raccordement se fera sur bien propre.
- * Les murs entre lots sont mitoyens.
- * La limite en voirie a été restituée au vu de l'Atlas et de la situation des lieux, en présence du Commissaire Voyer.

A. Storms

SITUATION CADASTRALE
Echelle 1/2500



NUM	X	Y	NUM	X	Y
1	1006.75	998.64	23	1064.99	1015.77
2	1007.61	992.47	24	1065.18	1014.66
3	999.47	991.47	25	1059.31	1013.41
4	998.60	1005.32	26	1062.18	998.53
5	1056.71	1009.87	27	1074.55	1004.61
6	1058.75	1009.35	28	1078.71	1002.31
7	1056.48	998.85	29	1081.50	1002.65
8	1075.54	1000.76	30	1083.83	1008.00
9	1075.28	1001.87	31	1083.30	1009.59
10	1059.72	1006.25	32	1080.35	1018.02
11	1061.92	999.63	33	1084.44	1018.66
12	1061.32	1001.53	38	1085.76	1002.70
13	1059.96	1010.68	39	1085.60	1003.28
14	1055.70	1013.93	45	1067.77	1009.60
15	1055.53	1013.84	46	1070.21	1010.45
16	1059.10	1013.34	47	1071.96	1005.43
17	1066.81	1012.31	48	1073.69	1000.45
20	1070.28	1010.48	49	1058.86	1014.44
21	1072.10	1011.11	50	1089.09	1003.68
22	1070.50	1016.94	51	1084.35	1018.64



LEGENDE
 AB ancienne borne
 NB nouvelle borne
 o piquet
 mur
 clôture fil
 haie

S.P.R.L. DEWINTER
 39, rue du Tyou 6200 Châtelet Tél (071) 39.27.83 Fax (071) 40.18.67
 71, rue Haute 5140 Ligny Tel (071) 88.97.24

Bureau de topométrie, d'études et d'expertises immobilières

Levé et dressé par M. DEWINTER Géomètre-Expert immobilier	Date et signature <i>M. Dewinter</i> 22-09-1994	Echelle 1/250	Références
---	---	------------------	------------